



DOSSIER DE PRESSE

MILO RAU / IIPM – INTERNATIONAL INSTITUTE OF POLITICAL MURDER

LE TRIBUNAL SUR LE CONGO

CONTENU

0	CREDITS	3
1	LE TRIBUNAL SUR LE CONGO	4
2	DÉROULEMENT	7
3	DISCUSSION AVEC MILO RAU	10
4	MILO RAU / IIPM	14
5	MEMBRES DU TRIBUNAL / JURY	15

CREDITS

LE TRIBUNAL SUR LE CONGO

UNE PRODUCTION DE MILO RAU / INTERNATIONAL INSTITUTE OF POLITICAL MURDER (IIPM)

LES AUDIENCES DE BUKAVU:

29 – 31 MAI 2015, BUKAVU, COLLEGE ALFAJIRI

LES AUDIENCES DE BERLIN :

26 – 28 JUIN 2015, SOPHIENSAELE BERLIN, ALLEMAGNE

SCENARIO ET REALISATION Milo Rau RECHERCHES ET CASTING Eva-Maria Bertschy PRODUCTEUR Arne Birkenstock, Olivier Zobrist CO-PRODUCTEUR Milo Rau SCÉNOGRAPHIE Anton Lukas CAMERA Thomas Schneider SON Jens Baudisch, Marco Teufen MONTAGE Anke Trojan PRODUCTION EXECUTIVE Mascha Euchner-Martinez, Mirjam Knapp DIRECTION DE PRODUCTION Mascha Euchner-Martinez, Kirsten Schauries, Eva-Karen Tittmann ASSISTANTE REALISATEUR Mirjam Knapp RECHERCHES SUR PLACE Kris Berwouts, Chrispin Mvano Ya Bauma, Jean Moreau Tubibu COORDINATION TECHNIQUE BUKAVU Patric Byamungu CORPORATE DESIGN Nina Wolters RELATIONS PUBLIQUES Yven Augustin PRODUCTEUR CROSSMEDIA Sebastian Lemke REDACTION LIVRE D'ACCOMPAGNEMENT Rolf Bossart

***LE TRIBUNAL SUR LE CONGO** – est une production de film et de théâtre de Milo Rau et de l'International Institute of Political Murder (IIPM).*

***Le projet de théâtre** est une coproduction de l'IIPM et Sophiensaele Berlin, en coopération avec Fruitmarket Arts et Médias, Langfilm, European Center for Constitutional and Human Rights et Zürcher Hochschule der Künste, financé par Regierender Bürgermeister von Berlin - Senatskanzlei -Kulturelle Angelegenheiten, Hauptstadtkulturfonds Berlin, Bundeszentrale für Politische Bildung (bpb) et le Goethe Institut Johannesburg. Avec le soutien de Brussels Airlines.*

***Le film** est une coproduction allemande-suisse de Fruitmarket Arts et Médias avec Langfilm, en coopération avec IIPM et Schweizer Radio und Fernsehen SRF & Radio Télévision Suisse RTS, Lemafrika Culture et Développement (Bukavu) et Kwetu Film Institute (Kigali), financé par Filmund Medienstiftung NRW, Bundesamt für Kultur (Suisse), Beauftragte der Bundesregierung für Kultur und Medien (Allemagne), Kulturförderung Kanton St. Gallen / Swisslos, Zürcher Filmstiftung, Filmförderungsanstalt, Deutscher Filmförderfonds et Volkart Stiftung.*

1. LE TRIBUNAL SUR LE CONGO

Dans la tradition du *Tribunal sur le Vietnam*, fondé de Jean-Paul Sartre, le *Tribunal sur le Congo* de Milo Rau réunit plus de 60 témoins et experts à Bukavu – la « capitale mondiale de la violence » – et à Berlin – la ville de la conférence historique sur l’Afrique en 1885 – et examine les causes et le contexte de cette guerre qui sévit depuis près de 20 ans dans l’Est du Congo – l’une des régions du monde les plus riches en matières premières.

Pendant six jours, des membres du gouvernement congolais, des hommes politiques de l’opposition, des militaires, des rebelles, des employés d’ONG, de la Banque mondiale et des grandes entreprises minières, ainsi que de simples citoyens congolais, des philosophes, des économistes et des juristes, passent devant un jury international. En se fondant sur trois cas concrets, les perspectives économiques dans une région politiquement instable et ravagée par les rebelles et les conflits ethniques, sont examinées dans les *Audiences de Bukavu*. Ensuite, les *Audiences de Berlin* mettent en lumière l’implication des acteurs internationaux – les entreprises multinationales, la Banque mondiale, les pays industrialisés, l’ONU et les ONG – dans la guerre à l’Est du Congo.



Le réalisateur Milo Rau en train de tourner avec des militaires congolais.

Les faits de l’enquête font l’objet de débats contradictoires à fin ouverte. Les audiences sont filmées et formeront le cœur d’un film documentaire éponyme dont la sortie mondiale aura lieu à l’automne 2016.

Depuis plus de 20 ans, une guerre civile des plus confuses transforme une région de la taille de l'Europe de l'Ouest en un véritable enfer sur terre. C'est la Guerre du Congo qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, est le conflit ayant fait le plus grand nombre de victimes. Tout d'abord présenté comme un conflit découlant du génocide survenu au Rwanda, pays voisin, et de la chute du dictateur congolais Mobutu, il s'est bientôt développé en un massacre constant de la population congolaise. Limité dans une première phase à démanteler les milices génocidaires qui avaient fui le Rwanda, le conflit s'est mué en une « économie de guerre » qui se finance par elle-même à l'échelle mondiale, comprenant tant des enfants-soldats armés de Kalachnikov bas de gamme ou de machettes, que des ONG allemandes et des fabricants de biodiésel, des négociants chinois de matières premières et des entreprises minières canadiennes. De fait, la raison de la poursuite de la guerre au Congo n'est plus due depuis longtemps à des clivages ethniques, mais bien aux matières premières vitales au 21^e siècle, telles que le coltan, le niobium ou la cassitérite. « Nos fabricants de téléphones portables mènent une guerre au Congo », ainsi que l'a résumé le journal *Die Welt* – car nulle part ailleurs qu'au Congo le coltan indispensable aux nouvelles technologies de communication ne se trouve en quantité aussi importante, ce qui s'applique dans la même mesure aux matériaux de base nécessaires à la production en masse des nouvelles technologies, suite à la « transition énergétique ».

Le Tribunal sur le Congo dresse pour la première fois un portrait saisissant de cette guerre économique violente dans l'histoire de l'humanité – ses causes économiques et politiques, ainsi que son visage concret sur place. Pourquoi tous les efforts de l'ONU (qui n'hésite pas à utiliser le terme de « génocide ») et les procès de la Cour pénale internationale en cours contre les milices n'ont-ils absolument aucun effet ? La raison peut-elle être que la guerre au Congo ne doit pas prendre fin, car un trop grand nombre d'acteurs locaux et internationaux sont impliqués dans le négoce en pleine expansion des matières premières à l'Est du Congo ?

Le Tribunal sur le Congo réunira en mai 2015 à Bukavu – la capitale de la province la plus directement touchée par la Guerre du Congo – et un mois après à Berlin les principaux acteurs et analystes de la Guerre du Congo dans un grand tribunal. S'inspirant du *Tribunal Russel-Sartre* (1966), qui avait évoqué les crimes commis pendant la guerre du Vietnam, et présidé par un panel d'experts composé de Congolais et de représentants internatio-

naux, ainsi que de deux avocats des droits de l'homme importants dans la région, les lignes directrices de la Guerre du Congo seront passées au crible, avec des auditions de victimes, de témoins oculaires, de miliciens, d'hommes politiques, d'employés de l'ONU et d'ONG, ainsi que de négociants de matières premières et d'activistes locaux des droits de l'homme. À la différence de la Cour pénale internationale ou de tribunaux nationaux, non seulement les acteurs locaux passeront devant le tribunal – les chefs des rebelles et les soldats de grade inférieur – tenus pour responsables, mais également leurs complices internationaux qui constituent les lignes d'approvisionnement de cette guerre civile atroce ou qui empêchent qu'elle prenne fin.

Comme Milo Rau l'a déjà fait dans son film documentaire acclamé par la presse internationale *Les procès de Moscou*, les thèmes controversés de l'enquête sont débattus à fin ouverte : les causes de la « guerre mondiale africaine » sont-elles dues à un passé colonial non-surmonté ? Dans quelle mesure la transition énergétique et ses énormes besoins de métaux rares et biodiésel est-elle une déclaration de guerre dans la région du Congo ? Est-ce dans cette guerre économique, la plus grande et la plus sanglante de l'histoire humaine à ce jour, que le futur ordre de la communauté internationale sera défini ?

Avec *Le Tribunal sur le Congo*, Milo Rau conclut une étude sur l'Afrique centrale, thème qu'il a déjà abordé dans sa pièce de théâtre *Hate Radio* (sur le génocide au Rwanda) qui a aussi fait l'objet d'un film et d'un livre et, entre autres, qui a été repris dans les talk-shows télévisés *Les rencontres Berlinoises* en 2013/2014. Le lancement international du film *Le Tribunal sur le Congo* est prévu en automne 2016.

2. DÉROULEMENT

A. LES AUDIENCES DE BUKAVU

Collège Alfajiri, Bukavu, RDC

29 – 31 mai 2015

Séance d'ouverture (vendredi 29 mai, 17 heures – 19 heures)

Discours d'introduction

Présentation du règlement et des objectifs du tribunal

Session 1: Le cas de la mine de Bisie (samedi 30 mai, 11 heures – 14 heures)

En 2002, des mineurs artisanaux découvrent sur une colline située près de la ville de Walikale (province du Nord-Kivu) une incidence élevée de cassitérite. La région étant occupée par de nombreux groupes armés, une troupe de l'armée congolaise est stationnée à Bisie pour sécuriser la mine et s'octroie une grande partie des profits. Quatre ans plus tard, l'entreprise MPC obtient du gouvernement de Kinshasa une licence d'exploitation pour la mine. Un conflit ouvert éclate avec les mineurs.

Question de fond : L'extraction industrielle des matières premières à Bisie contribue-t-elle à la sécurité et au développement économique de la région ou est-ce que ce sont uniquement quelques entreprises minières étrangères qui en profitent ?

Session 2 : Le cas du site de Twangiza (samedi 30 mai, 16 heures – 19 heures)

En 1996, alors que le Zaïre (par la suite République Démocratique du Congo) est au bord de la faillite, la start-up canadienne BANRO achète à Mobutu la licence d'exploitation de la mine d'or du site de Twangiza, proche de Bukavu. En 2003, lorsque l'entreprise démarre les activités d'extraction, les populations locales sont déplacées. Cela conduit à un conflit avec les habitants de Luwhindja.

Question de fond : Est-ce que BANRO a profité de l'instabilité politique pendant la guerre pour piller les matières premières de l'Est du Congo ou l'entreprise agit-elle comme un pionnier de l'industrialisation de la région ?



« Le Tribunal sur le Congo » réunit à Bukavu et à Berlin plus que 60 témoins et experts.

Session 3 : Le cas Mutarule (dimanche 31 mai, 13 heures – 16 heures)

En juin 2014, à Mutarule, village situé dans la région frontalière avec le Rwanda et le Burundi, à l'Est du Congo, un massacre a lieu faisant 35 victimes, le quatrième en deux ans. Bien que les autorités locales aient préalablement et à plusieurs reprises signalé l'insécurité croissante dans la région, ni les troupes de la mission de l'ONU ni l'armée congolaise ne peuvent empêcher l'acte de violence.

Question de fond : L'insécurité à l'Est du Congo est-elle sans fin car beaucoup trop d'acteurs locaux et internationaux sont impliqués et en profitent, ou empêchent-ils au contraire que le pire survienne ?

Discours de clôture (dimanche 31 mai, 17 heures – 19 heures)

Conférence de presse (lundi 1er juin, 13 heures – 15 heures)

B. LES AUDIENCES DE BERLIN
Sophiensaele Berlin, Allemagne
26 – 28 juin 2015

Séance d'ouverture (vendredi 16 juin, 19 heures – 21 heures)

Discours d'ouverture

Présentation des résultats des *Audiences de Bukavu*

Présentation du règlement et des objectifs du tribunal

Session 1 : Responsabilité des entreprises multinationales et de la Banque mondiale (samedi 26 juin, 12 heures – 15 heures)

Les différentes mesures prises – telles que la loi Dodd-Franck ou les directives de l'OCDE – censées endiguer l'exploitation et le commerce de ce que l'on qualifie de « minerais des conflits » à l'Est du Congo, semblent, à ce jour, essentiellement servir à soigner l'image de l'industrie électronique, alors que sur place la situation ne s'améliore pratiquement pas. Au contraire, les mineurs congolais subissent des pressions de la part des entreprises multinationales qui profitent de l'instabilité politique due à la guerre et ont obtenu des licences d'exploitation à des conditions avantageuses.

Question de fond : Les entreprises ont-elles leur part de responsa-

bilité dans les violations des droits de l'homme à l'Est du Congo ou au contraire contribuent-elles à la stabilisation de la région ?

Session 2 : Responsabilité de l'Union Européenne, ses États membres et la Suisse (samedi 27 juin 17 heures – 20 heures)

Alors que les sanctions contre les « minerais des conflits » affectent avant tout les mineurs artisanaux congolais, les entreprises multinationales ne sont que très rarement tenues de répondre des violations des droits de l'homme qu'elles commettent au Congo. Compte tenu des besoins croissants de matières premières dans les pays industrialisés occidentaux, la politique de régulation de l'Union Européenne en Afrique Centrale semble essentiellement servir à assurer la consommation future. Ainsi, la politique énergétique « propre » des pays industrialisés instaure une externalisation néocoloniale de toutes les industries primaires « sales » et s'accompagne d'actes de déplacements violents.

Question de fond : Est-ce que les entreprises multinationales ne sont pas poursuivies en justice pour les violations des droits de l'homme car leur engagement en Afrique est nécessaire pour la politique énergétique actuelle de l'Europe ?

Session 3 : Responsabilité des ONG et des Nations Unies (dimanche 28 juin, 14 heures – 17 heures)

Au Congo, comme dans de nombreuses anciennes colonies, jamais un gouvernement démocratique stable n'a pu être mis en place après l'indépendance, sans parler d'une société civile fonctionnant correctement. À la place des structures traditionnelles et de celles de la société civile détruites et en l'absence d'un monopole de la puissance publique, des structures parallèles financées par l'Occident sont apparues : les ONG et les missions de paix de l'ONU. En tant qu'entités autonomes, mais fatalement empêtrées dans le système de pouvoir respectif, elles sont considérées comme un appareil de type néocolonial empêchant tout changement. Les ONG et les missions de paix de l'ONU traversent actuellement une crise de légitimité.

Question de fond : Est-ce que la politique de maintien de la paix menée sur place par la communauté internationale a sa part de responsabilité dans le conflit en cours en maintenant le status quo ?

Discours de clôture (dimanche 28 juin, 18 heures – 20 heures)

Conférence de presse (lundi 29 juin, 14 heures – 16 heures)

Présentations des résultats par le jury

3.

« IL EST NÉCESSAIRE DE DEVENIR UN ACTEUR »

DISCUSSION AVEC MILO RAU SUR LES DESSOUS DU
TRIBUNAL SUR LE CONGO

Dirke Köpp : Monsieur Rau, vous venez de vous rendre au Congo dans le cadre de votre projet documentaire *Le Tribunal sur le Congo*. Un voyage au cœur des ténèbres ?

Milo Rau : A certains égards, oui. Le livre de Joseph Conrad intitulé *Au cœur des ténèbres* parle du colonialisme classique et de la participation de l'Europe aux ténèbres de l'Afrique – et cela se répète actuellement avec un néo-colonialisme d'un niveau encore plus élevé. Dans des régions telles que l'Est du Congo, les gens paient le prix de ce que nous gagnons en qualité de vie, lorsque nous extrayons des matières premières comme le coltan, et que nous pratiquons la monoculture de plantes pour le biodiesel. En ce qui concerne le travail du *Tribunal sur le Congo*, il s'agit effectivement d'un voyage au cœur des ténèbres : déportations de masse, massacres, guerre depuis 20 ans. C'était une nouvelle dimension pour moi, bien que j'aie déjà vu beaucoup de choses.



Voyage au cœur des ténèbres : le massacre de Mutarule en juin 2014 (recherches pour le tournage du film).

Sur quoi exactement portera *Le Tribunal sur le Congo* ?

Milo Rau : *Le Tribunal sur le Congo* s'inscrit dans la lignée de mes précédents projets, par ex. *Les procès de Moscou* ou *Les procès de Zurich*. Pendant trois jours, nous allons tenir des audiences à Bukavu et trois jours aussi à Berlin, avec des experts congolais et internationaux qui examineront l'implication des acteurs locaux, des entreprises multinationales d'exploitation minière et de matières premières, mais aussi de l'Union Européenne, des Nations Unies ou de la Chine, dans cette guerre la plus meurtrière depuis

» Dans des régions telles que l'Est du Congo, les gens paient le prix de ce que nous gagnons en qualité de vie. «

Milo Rau

la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, quel est le rapport entre la politique africaine de l'Europe et les massacres à l'Est du Congo auxquels j'ai assisté par hasard il y a un an ? Dans un autre cas que nous avons enquêté, il s'agit d'une action de déplacement de milliers de personnes, dans une région qui est en fait inhabitable, afin que les matières premières puissent être extraites à grande échelle. Cela s'est produit alors même que les plus grands contingents de Casques bleus de l'ONU étaient sur place. Nous devons donc nous demander : qui ces contingents protègent-ils réellement ? De son côté, le gouvernement congolais travaille avec les entreprises internationales – dans plusieurs cas contre les intérêts de ses propres citoyens. Le projet tente de rendre visible cette intrication et son contexte.

Où placez-vous la frontière entre réalité et fiction ? Ne craignez-vous pas que le projet vous glisse des mains ? La guerre au Congo n'est pas prête de se terminer.

Milo Rau : Il n'y aura ni acteur ni scénario – ce tribunal ne biaise pas les faits. Donc de toute façon, je ne sais pas comment tout se déroulera. Des plus hauts agents de l'État jusqu'aux simples mineurs, des rebelles aux officiers de l'ONU, tous seront interrogés, et à la fin le jury d'experts rendra son verdict, tant à Bukavu qu'à Berlin. Je pense que cela aura une influence directe sur la politique, car les affaires traitées par *Le Tribunal sur le Congo*, sont, dans la réalité, délibérément repoussées ou pas du tout examinées – ou à un niveau qui ne touche que les exécutants les plus bas. Si l'on prend les actes de déplacements de populations commis par les grandes entreprises, qui, au regard du droit international et le droit congolais, sont illégaux, il s'agit là de criminalité économique. Dans le même temps, on peut aussi dire : ce ne sont que les douleurs de l'enfantement de l'industrialisation et à la fin la majorité en profitera, comme en Europe. Traiter de tels cas sans préjugés – et de fait en collaboration avec toutes les parties impliquées, soit les sociétés minières ainsi que les organisations des droits des citoyens, les rebelles et les officiers de l'armée, les critiques de la mondialisation, l'OCDE et la Banque mondiale – est naturellement une performance de haute voltige. Nous courons le risque que toute l'affaire soit prise tellement au sérieux, que finalement le projet du *Tribunal* échouera en raison de sa propre prétention délirante.



Milo Rau lors d'un essai de placement pour les Audiences de Bukavu en février 2015.

» Toute personne ayant un tant soit peu de décence morale doit être active, doit s'impliquer. L'économie mondialisée exige un art engagé mondialisé. «
Milo Rau

Mais en même temps, vous êtes, ainsi que votre tribunal, un acteur dans ce conflit.

Milo Rau : Je crois qu'il est nécessaire de devenir un acteur. Quand plus tard on me demandera : « Que faisais-tu quand six millions de personnes mourraient au Congo ? », je ne veux pas avoir à répondre : « J'étais à Paris en train de déconstruire un roman de Michel Houellebecq. » Toute personne ayant un tant soit peu de décence morale doit être active, doit s'impliquer. L'économie mondialisée exige un art engagé mondialisé.

Qu'est-ce qui vous a autant politisé ?

Milo Rau : Je crois que je ne suis pas très doué en matière de refoulement – je ne peux pas refouler les massacres dont j'ai été témoin au Congo, pas plus que les personnes déportées, les camps de réfugiés, cette incroyable souffrance. Et avant tout, je ne peux pas refouler la réalité, qui est que tout cela est cyniquement nécessaire pour garantir notre richesse, pour soutenir l'économie mondiale. Ce qui m'a politisé, c'est donc tout simplement la réalité dans laquelle nous vivons – qui instaure des échelles de valeurs différentes, par exemple pour l'Europe et l'Afrique. Mais le Congo n'est pas une planète lointaine sur laquelle vivent des créatures qui n'ont pas le droit au bonheur. Je dois m'engager, je ne peux pas me limiter, sinon je deviendrai fou.



Recherches pour le tournage dans une mine d'or dans l'Est du Congo.

À votre avis, comment la situation va-t-elle évoluer au Congo ?

Milo Rau : Difficile à dire. J'ai rencontré plusieurs hommes politiques, et selon moi, il y en a quelques-uns qui sont indépendants et pourraient opérer des changements. De même, le directeur actuel de la mission de l'ONU au Congo, Martin Kobler, a déjà initié certaines choses. Un espoir réside dans le renforcement du système fédéral, afin que les États fédérés congolais acquièrent davantage d'indépendance. Il convient de noter que ce pays est presque aussi grand que l'Europe et qu'il est impossible de se déplacer par voie terrestre d'ouest en est. Sans infrastructure et sans industrialisation pensée en concertation avec la population locale, jamais rien ne changera. Mon impression est que tout le monde –

les voisins directs, les organisations rebelles, les entreprises minières internationales, mais également le gouvernement et même les ONG – profite du chaos constant. C'est une économie de guerre : coltan, or, pétrole, terres cultivées, et même les femmes violées rapportent de l'argent sur le marché mondial. Tant que de nombreuses personnes gagnent de l'argent avec cette guerre, rien ne changera au Congo.

Très pessimiste...

Milo Rau : Au contraire. Pour moi, il ne s'agit pas de me vautrer dans le misérabilisme, de filmer des massacres et de poursuivre des gens en justice. Je veux une vision qui perdure. Le monde va mal, car nous en profitons. Nous n'avons plus besoin d'échanges culturels bien intentionnés, nous avons besoin de justice et de vérité, mais avant tout d'un contre-projet. Pour résumer, comme le dit la critique de la mondialisation Naomi Klein, ou le sociologue allemand Harald Welzer : soit nous trouvons une alternative au capitalisme mondial, tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec son incroyable baisse des prix des matières premières, la coupure qu'il effectue entre la production industrielle et l'industrie de développement, ses périodes d'investissements toujours plus courtes qui rendent toute durabilité impossible, soit cette planète court à sa fin.

» Soit nous trouvons une alternative au capitalisme mondial, soit cette planète court à sa fin. «

Milo Rau

4. MILO RAU / IIPM

Milo Rau, né en 1977, a fait des études de sociologie, de langue et de littérature allemande et romane à Paris, Zurich et Berlin avec pour professeurs, entre autres, Tzvetan Todorov et Pierre Bourdieu. À partir de 1997, il entreprend ses premiers reportages (au Chiapas, à Cuba). Dès 2000, il écrit pour le quotidien *Neue Zürcher Zeitung*. En 2003, il s'attaque à la mise en scène et l'écriture dramatique, tant en Suisse qu'à l'étranger, entre autres pour le Maxim Gorki Theater à Berlin, le Staatsschauspiel Dresden, le HAU à Berlin, la Theaterhaus Gessnerallee à Zurich, le Teatrul Odeon à Bucarest et le Beursschouwburg à Bruxelles.

En 2007, Rau fonde la maison de production de théâtre et de cinéma *IIPM - International Institute of Political Murder*, qu'il dirige à ce jour. Ses oeuvres théâtrales et filmiques ont été à l'affiche de festivals très prestigieux, entre autre du Berliner Theatertreffen, des Wiener Festwochen, du Festival d'Avignon, du Festival TransAmériques et de la Biennale de Venezia. Outre ses oeuvres scéniques et filmiques, Milo Rau enseigne la mise en scène, la théorie culturelle et la sculpture sociale dans différentes universités en Europe. Ses productions, campagnes et films (parmi lesquels « Montana », « Les derniers jours des Ceausescus », « Hate Radio », « City of Change », « Breivik's Statement », « Les Procès de Moscou » et « The Civil Wars ») ont tournés dans plus que 30 pays dans le monde entier.

Le journal belge *La Libre Belgique* a récemment qualifié Rau de « metteur en scène le plus sollicité de l'Europe » et l'hebdomadaire allemand *Der Freitag* évoque « le metteur en scène le plus controversé de sa génération ».



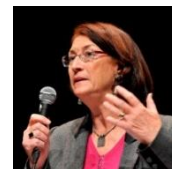
En 2007, Rau fonde la maison de production de théâtre et de cinéma, International Institute of Political Murder à Zurich et Berlin.

5. MEMBRES DU TRIBUNAL / JURY

Sylvestre Bisimwa (enquêteur) a été l'avocat d'un groupe de femmes victimes de viol dans le procès dit de Minova contre l'armée congolaise. Il travaille régulièrement à la Cour pénale internationale à La Haye.



Colette Braeckman (jury) est la correspondante Afrique du journal belge *Le Soir*. Elle est l'une des meilleures spécialistes de la guerre au Congo, de ses antécédents et de l'implication des gouvernements européens.



Philippe Currat (enquêteur) est avocat à Genève. Il travaille régulièrement à la Cour internationale pénale à La Haye en tant que consultant et donne des cours de droit international entre autre aux universités de Kinshasa et de Goma.



Jean-Louis Gilissen (présidence du Tribunal) est expert en droit pénal et a participé, entre autres, au procès contre les chefs des milices au Congo oriental à la Cour pénale internationale à La Haye, en tant qu'avocat.



Saran Kaba Jones (jury) a fondé en 2009 l'organisation humanitaire *FACE Africa*, qui approvisionne en eau potable de nombreuses régions du Libéria. *The Guardian* l'a placée parmi les 25 femmes les plus influentes d'Afrique.



Wolfgang Kaleck (jury), en tant que Secrétaire général, dirige le *Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR)* à Berlin, qui plaide contre des multinationales et des acteurs étatiques dans des cas de violations des droits de l'homme. En tant qu'avocat, il défend actuellement le lanceur d'alerte Edward Snowden.



Gilbert Kalinda (jury) est avocat et député du gouvernement local de Walikale. Depuis deux ans, il est avocat pour la société multinationale minière Alphamin/MPC qui est implantée à l'Est du Congo.



Prince Kihangi (jury) est juriste et défenseur des droits de l'homme à Goma. Il est l'un des plus grands spécialistes dans la gouvernance des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs et critique de la politique de la loi Dodd Frank.



Vénantie Bisimwa Nabintu (jury) est une militante congolaise des droits de l'homme, originaire de Bukavu. C'est l'une des critiques les plus engagées du rôle des ONG, de l'ONU et des multinationales en Afrique.



Kathrin Röggl (greffière) est une écrivaine autrichienne basée à Berlin. Elle se consacre dans ses textes aux crises sociales et à leur scénographie médiatique (par ex. *Worst Case*). Elle a reçu de nombreux prix.



Harald Welzer (jury) est psychologue social, cofondateur et directeur de la fondation d'utilité publique *Futurzwei*, et professeur honoraire à l'université de Flensburg et l'auteur du livre *Les guerres du climat*.



Jean Ziegler (jury) est un sociologue suisse et il fait partie du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il est considéré comme l'un des critiques de la mondialisation le plus renommé au monde et ses livres ont été traduits en plus de 50 langues.

